

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La CGT Pénitentiaire souhaite rappeler en préambule le contexte de travail des personnels pénitentiaires : une violence en hausse, des effectifs insuffisants, une surcharge permanente et des réponses administratives qui peinent à répondre aux réalités du terrain.

Le nombre de détenus a franchi un nouveau cap le mois dernier : 86 140 personnes hébergées soit presque 6 000 de plus par rapport à décembre 2025 dont 6 400 matelas au sol (+ 1 500 comparé au mois dernier). Nos établissements pénitentiaires sont de véritables cocotte-minute. Sans le professionnalisme et l'engagement des personnels pénitentiaires, l'administration pénitentiaire serait aux abois.

C'est pourtant dans ce cadre que nous examinons les points inscrits à l'ordre du jour.

Sur le projet de décret relatif à l'anonymat des interprètes, **La CGT Pénitentiaire** partage l'objectif de protection des interprètes. Toutefois, ce dispositif devra garantir un équilibre clair entre anonymat, sécurité des procédures et conditions de travail des personnels pénitentiaires. Aucune charge supplémentaire ne doit peser sur les établissements ni sur les agents déjà fortement exposés.

Concernant le plan national de formation 2026-2028, il a le mérite de voir le jour après des années de sommeil. Il est ambitieux. La formation est un levier essentiel, à condition qu'elle soit réellement accessible. Aujourd'hui, faute de moyens, de remplacements et d'organisation adaptée, trop d'agents ne peuvent se former. Ce plan ne doit pas rester un affichage : il doit répondre aux besoins opérationnels, notamment en matière de sécurité, de gestion des publics violents, de santé au travail et de prévention des risques psychosociaux.

Sur le projet d'arrêté de formation des majors filière expertise, **La CGT Pénitentiaire** réaffirme son opposition à la réforme ayant créé les filières encadrement et expertise. Cette réforme a généré des inégalités profondes et un sentiment d'injustice pour les agents de la filière encadrement, pourtant titulaires de concours et exerçant des responsabilités lourdes.

La formation proposée – 18 heures en distanciel – n'apporte aucune plus-value spécifique. Les contenus relèvent de formations transversales déjà existantes et ne répondent ni aux enjeux du grade de major ni aux dérives constatées sur le terrain. **La CGT Pénitentiaire** votera contre ce projet.

Sur le projet de décret relatif à l'extension de l'armement en aérosols incapacitants, **La CGT Pénitentiaire** réaffirme son **opposition idéologique à l'armement en détention**.

L'introduction de générateurs d'aérosols incapacitants, destinés à être utilisés dans des **espaces clos comme les coursives**, fait peser des risques sanitaires graves pour les agents comme pour les personnes détenues, sans réelle maîtrise des effets.

Cette logique sécuritaire ne répond pas aux causes profondes des violences : manque d'effectifs, isolement des agents, absence de prise en charge adaptée des profils violents ou psychiatriques et désorganisation des régimes de détention. **La CGT Pénitentiaire** émettra un avis défavorable.

Concernant l'application INCIDEO, même si l'initiative est bonne, **La CGT Pénitentiaire** craint que les outils de remontée d'incidents viennent alourdir les tâches administratives et devenir des outils de contrôle. INCIDEO ne sera utile que s'il débouche sur des analyses concrètes et des mesures de prévention visibles pour les agents.

Que dire de PRISME !!! Malgré les alertes et les dysfonctionnements majeurs, le logiciel va se déployer à compter de mars 2026. Les formations sont en cours mais ce nouveau dispositif est loin de rassurer les personnels. Pour l'heure, il reste déconnecté des réalités professionnelles.

Sur les élections professionnelles, **La CGT Pénitentiaire** sera attentive à la cartographie des instances qui doit garantir une représentation équitable des personnels, dans le respect du dialogue social et des droits syndicaux.

La CGT Pénitentiaire abordera ces points avec une ligne constante :

défendre les personnels, refuser les réponses sécuritaires de façade et exiger des solutions structurelles pour un service public pénitentiaire respectueux de celles et ceux qui le font vivre.

À Montreuil,
Le 12 Février 2026.

 **DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !**
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :

VOTEZ *la* **cgt Pénitentiaire**